

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2025/103563/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 20/05/2025

AGENT VISITEUR

Mathieu Laixhay

ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Ernest Moëns 42 - 5024 Namur

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. TUS-145/A/02 expire le 19/01/2028



COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire **Jacquet**
#TVA **non communiqué**
Adresse **Rue Ernest Moëns 42 - 5024 Namur**

SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation **Non**
Situation du réservoir **Devant maison**
Localisation du dépôtage **Sur le réservoir**

RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	Voir annexe
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	3100	Année d'installation	non communiqué
Origine du réservoir et n° de fabrication	non communiqué	Certificat d'étanchéité antérieur	Oui
Dimensions du réservoir	1,2	Hauteur de produit (cm)	2
Type de réservoir	Cylindrique à paroi(s) plate(s) - Enterré - Simple paroi - Métallique		

CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne pas
Type de raccordement au système de chauffage	Mono-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	sifflet 95% - test OK - hauteur de la tige OK
Système de mesure de niveau	présent - conforme	Trou d'homme	Conforme
Pollution en dehors du réservoir	non vérifiable		

TEST AUX ULTRASONS

Résultat de l'épreuve d'étanchéité - Valeur phase gazeuse :		Résultat de l'épreuve d'étanchéité - Valeur en phase liquide :	
---	--	--	--

Résultat du test accoustique **test impossible**

Appareil SDT 340 référencé «284220029» et vérifié le 21/02/2025 selon nos procédures internes.

AUTRE(S) REMARQUE(S)

Nous ne pouvons être tenus pour responsables d'une éventuelle pollution de sol suite aux tests que nous réalisons selon la législation en vigueur.

Déflagration importante entendue lors de la mise en dépression, la mise en dépression est impossible, aucun résultat d'étanchéité n'est réalisable (ni essai par fuite calibrée). Nous soupçonnons qu'il s'agit d'une cuve à fond plat (interdite en pose enterrée dans le sol). Nous vous invitons à réaliser une expertise de la cuve confirmant cette hypothèse et/ou à neutraliser/remplacer la cuve

Sur base des constatations reprises dans le présent rapport, le réservoir ne peut plus être rempli à l'issue de ce contrôle.



Une plaquette rouge a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Dans certains cas, le réservoir peut être réparé et être à nouveau contrôlé par un technicien agréé, mais ne pourra être rempli qu'à l'issue de ce nouveau contrôle si les constatations ont été levées. Avant la réparation du réservoir, en cas de pollution possible du sol, l'exploitant doit faire vider, dégazer et nettoyer le réservoir par une société indépendante du technicien, de l'organisme agréé. S'il n'est pas réparé (par exemple, s'il s'agit d'un réservoir à fonds plat enterré), le réservoir doit être mis hors service. Le réservoir est soit vidé, nettoyé, dégazé et enlevé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, qui traite des déchets dangereux. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'évacuation. Soit s'il n'est pas possible d'enlever le réservoir, il est malgré tout vidé, nettoyé et dégazé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, pour ensuite être rempli de sable ou d'un autre matériau inerte équivalent, pour lequel le fonctionnaire technique a donné son accord préalable. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'inertage.

Fait à : Namur

Signature du technicien

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2025/103563/C01:1

› ANNEXES

Système de chauffage



Listing test d'étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2025/103563/C01:1

ANNEXES

Listing test d'étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle



Autorisation d'exploitation

Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée. Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail : types.declarations.dra.diarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement
Déclaration des établissements de classe 3

Objet
Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public
Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'annexe du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002, arrêtant la liste des projets soumis à étude d'impact et des installations et activités classées.

Réglementation
Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune
Commune où est déposée la déclaration
N° 17102
Référence de la déclaration à la commune
6699/6
Date de l'accusé de réception de la déclaration
05/05/2025
Date de recevabilité de la déclaration
05/05/2025

ENREGISTREE

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2025/103563/C01:1

› ANNEXES

Chambre de visite et accessoires

